



Agrément DDJS N° AR PR 932370

41° CHALLENGE DES JEUNES 1° NOVEMBRE 2020

epmnatation@gmail.com

REGLEMENT

Article 1 : La compétition est organisée par le Comité des Alpes et l'**ENTENTE PROVENCALE DE MANOSQUE NATATION**, conformément aux règlements de la F.F.N. en bassin de 25 mètres.

Article 2 : Le club organisateur se réserve le droit d'inviter les participants.

Article 3 : Le challenge est ouvert aux ***filles des années 2008 et suivantes et aux garçons des années 2007 et suivantes titulaires du Pass'Compétition.***

Article 4 : Engagements

- Chaque nageur peut nager trois épreuves individuelles et les relais.
- Les relais sont composés de quatre nageurs.
- Les relais sont composés par année d'âge et peuvent être mixtes.

Article 5 : Réunions :

- La compétition se déroule en deux réunions :
- Matin courses individuelles sur 50 m
 - Après - midi finales sur 50 m pour les Avenirs et 100m pour les Jeunes 1 puis les Jeunes 2 et 3 (les cinq meilleurs temps des séries sont qualifiés en finale) et relais.

Article 6 : Le programme, identique pour les filles et les garçons, est le suivant :

- **1^{ère} Réunion**
- | | |
|-------------------|------------------------------------|
| - 8H30 | <i>Echauffement</i> |
| - 9H30 | <i>Début des épreuves :</i> |
| • 50 m Papillon | |
| • 50 m Dos | |
| • 50 m Brasse | |
| • 50 m Nage Libre | |
| • 100 m 4 Nages | |
- **2^{ème} Réunion**
- | | |
|---------|--------------------------------------|
| - 13H30 | <i>Echauffement</i> |
| - 14H30 | <i>Présentation des clubs</i> |

- 14H45 **Début des finales**

- 50 m Papillon (Avenirs)
- 100 m Papillon (Jeunes 1 puis Jeunes 2 et 3)
- 50 m Dos
- 100 m Dos
- Relais 4 X 50 Nage Libre
- 50 m Brasse
- 100 m Brasse
- 50 m Nage Libre
- 100 m Nage Libre
- 100 4N
- 200 4N
- Relais 4 X50 Quatre Nage

- 18H00 **Remise des récompenses**

Article 7 : Un classement par club sera établi d'une part par sexe et par catégorie et, pour l'obtention du trophée sur l'addition des trois meilleures performances de chacune des années d'âge.
Les meilleurs relais seront également pris en compte.

Article 8 : L'attribution des récompenses est la suivante :

- Un cadeau au vainqueur de chaque série le matin.
- Une coupe à la meilleure équipe féminine et masculine.
- Une coupe à la meilleure performance féminine et masculine par année d'âge.
- Une médaille aux trois premiers de chaque finale féminine et masculine.

Article 9 : **LE CHALLENGE DE LA VILLE DE MANOSQUE** sera attribué au club totalisant le plus grand nombre de points à l'addition de ses équipes de trois.

Article 10 : En cas d'égalité de points, le club ayant le meilleur total de points des épreuves relais sera déclaré vainqueur.

Article 11 : Toute réclamation ou litige sera réglé par le comité de l'EPM Natation.

Article 12 : Chaque club devra envoyer ses engagements sur Extranat.

Article 13 : Le gagnant de l'année précédente sera obligatoirement invité à participer au challenge.

Article 14 : Le club organisateur limite le nombre de participants à 120 pour des raisons de sécurité au bord du bassin, les premiers clubs ayant répondu à l'invitation seront retenus.

Article 15 : Il est demandé aux clubs de fournir deux officiels.